

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE
SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 90-938

29 DECEMBRE 1990
MISS. DGFP. DGPCE. SAV.

portant promotion au titre de l'année 1987, de
Professeurs Certifiés d'Education Physique et
Sportive des cadres de la catégorie A, hiérar-
chie I des services sociaux enseignement (Jeu-
nesse et Sports) en tête MAKOSSO (Gaston).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonc-
tionnaires des cadres ;

(/u le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires des cadres ;

(/u le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant sta-
tut général des fonctionnaires des cadres ;

(/u le Décret n° 65/170/FP.BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avance-
ment des fonctionnaires des cadres ;

D G B :

(/u le Décret n° 74/454 du 17 Décembre 1974, modifiant le tableau hié-
rarchique des cadres A, B, C et D de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) abro-
geant et remplaçant les dispositions des articles 1, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 15, 1
19 et 20 du décret n° 63/79 du 26 Mars 1963, portant statut commun des cadres de
l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;

(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP. du 5 Juillet 1962, fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires des cadres ;

(/u le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 90/581 du 18 Octobre 1990, organisant l'inté-
du Premier Ministre ;

D C F :

(/u le Décret n° 90/513 du 1er Septembre 1990, portant nomination des Mem-
bres du Gouvernement ;

(/u le Décret N° 90/514 du 1er Septembre 1990, portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'appro-
bation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situa-
tions administratives ;

(/u le décret n° 90/726 d du 14 Novembre 1990, portant déblocage d
effets financiers des avancements et des révisions des situations adminis-
tratives ;

(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la so-
de des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le Décret n° 89/138 du 14 Février 1989/MISSJ. DGFP. DGPCE. SAV. por-
tant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1987, des fonction-
naires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux enseignement (Jeunesse et Sports) et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes
cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.

SECRET :

Article 1er.- Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1987, les Professeurs Certifiés d'Education Physique et Sportive des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux enseignement (Jeunesse et Sports) dont les noms suivent :
ACC - NEANT.

At 2e échelon indice 920

MAKOSSO	(Gaston)	pc	du	01.04.1988	DRS	Likouala
MAKOSSO	(Léon)	pc	du	01.04.1988	DRS	Kouilou
MABIKA	(Gervais)	pc	du	03.04.1988	DRS	Pool
MFOUKOU	(Emile)	pc	du	10.05.1988	DRS	Pool
MOUHOUANOU	(Daniel)	pc	du	27.04.1988	DRS	Pool
BAZOUKOULA - MBEMBA	(Paul)	pc	du	01.04.1988	DRS	Pool
BOUMBAT-HYBOUANGAD	(Léonard)	pc	du	12.04.1988	DRS	Kouilou
GOMA - MAKELE		pc	du	02.12.1988	DRS	B/ville
HOUNDOULA	(Jonas)	pc	du	05.04.1988	DRS	Cuvette
KADIJA	(Joseph)	pc	du	25.10.1988	DRS	Likouala
KODIAT (Innocent)	Roger	pc	du	03.04.1988	DRS	Pool
MABIALA - POMY	(Benoit)	pc	du	12.10.1988	DRS	Kouilou
LOUFOUMA	(Manius)	pc	du	12.10.1988	DRS	Kouilou
MINKALA	(Jacques)	pc	du	03.04.1988	D G S	
MOUNDZENZE	(Barthélémy)	pc	du	03.11.1988	DRS	Bouenza
MOUSS TESSIE	(Nestor)	pc	du	10.10.1988	DRS	Pool
MPASSI	(Appolinaire)	pc	du	03.04.1988	DRS	Niari
MVOUENDE MATSOUMBOU		pc	du	01.04.1988	DRS	Cuvette
NGANGA	(Eugène)	pc	du	01.04.1988	DRS	Pool
NKELANI (Jean)	Marie	pc	du	03.04.1988	DRS	B/ville
NZOMBO	(André)	pc	du	20.11.1988	I N S	
SALA	(Gabriel)	pc	du	01.04.1988	DRS	Cuvette
SALABANZI	(Barthélémy)	pc	du	09.11.1988	DRS	Niari
BANONGO	(Léon)	pc	du	17.04.1988	D G S	
BIZENGA	(Marcel)	pc	du	01.04.1988	DRS	B/ville
KIHOULOU	(Albert)	pc	du	01.04.1988	DRS	Pool
NIASSINGAMINA	(Jonathan)	pc	du	28.03.1988	DRS	B/ville
MOUANDZA	(Ambroise)	pc	du	27.03.1988	DRS	B/ville
NGOMA MAYIMA	(Maurice)	pc	du	03.04.1988	I N S	
NZ...						

.../...

En 4e échelon indice IIII0

- KASSALA

(Pierre)

po du 06.04.1988

I-N-S

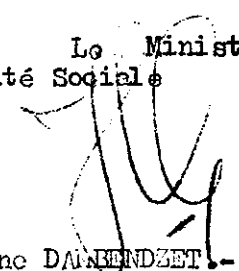
MOU

Article 2.- Le présent décret ~~qui~~ prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990 sera enregistré, publié au Journal Officiel ~~de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-~~

Brazzaville, le 29 DECEMBRE 1990

Par le Premier Ministre, *PI*

Le Ministre du Travail et
de la Sécurité Sociale



Jeanne DANNEZET.-



Pierre MOUSSA .-

AMPLIATIONS :

JORPC	3
MTSL	1
DGFP/DGPCE	37
BST.DGFP	2
DGB	2
DCF	2
DGS	2
DALF/SPORTS	5
INTERESSES	37
DOSSIERS	37
SGG/BC	3/I3I

